



## LITIGE DE PRISE EN CHARGE ASSURANCE

Par **nicoleD**, le 11/12/2018 à 13:41

**BONJOUR** marque de politesse

Assurée au tiers a Gxxxxa,j ai déclaré 1 sinistre ouje suis responsable.  
Mon véhicule est hors d'usage en état d épave.

L'on me refuse le remboursement de mes lunettes cassées  
puisqu ils n'ouvrent pas de dossier.

Et pourtant dans mes garanties assurances mes objets personnels sont garantis jusqu'à  
hauteur de 1788.84 sans exclusion pour la souscription du contrat en formule au tiers;

Dans mes garanties assistance auto presto est bien marqué

la location d un véhicule pour 20 jours en situation d'épave,

il n est pas mis que c'est l ouverture du dossier et le passage de l expert qui en sont la  
condition;

l on m'a aussi refusé la location du véhicule;

Aucune ligne restrictive ne m'informe de cette situation  
dans mon contrat !!

est ce 1 erreur de saisie du commercial qui a saisi la modification de mon contrat de tout  
risque en éco ?

je vous remercie de m informer  
nicole

Par **Visiteur**, le 11/12/2018 à 16:48

Bonjour

Ces prestations sont peut être liées à la condition de couverture de l'accident.